

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202509-098

Du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Laboule, sous la présidence de Monsieur GONTIER Philippe, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, ROMEDENNE Séverine, PIC Gabriel, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PIERRARD TEYSSIER Nadine (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), GONTIER Philippe (pouvoir de AUZAS Vincent), MARCHAL Yannick (pouvoir de POUGET TIRION Dominique), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), CHOTIN Marie-Hélène (pouvoir de SALEL Matthieu), DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), BELVA Nathalie (pouvoir de PRANDI Patrice), MAZILLE Didier (pouvoir de MANFREDI VIELFAURE Pascale).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 24

Pouvoir : 10

Date de la convocation 16 septembre 2025

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean-Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CENTRE SOCIOCULTUREL LE RICOCHET : PROJET SOCIAL 2026 2029 : ENGAGEMENT DE SOUTIEN DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT « CENTRE SOCIAL » DE LA CAF

Le Président expose au conseil communautaire que l'association Le Ricochet est depuis un an dans une démarche de renouvellement de son projet social en vue d'un nouvel agrément CAF sur la période 2026-2029. Comme tout porteur de projet d'animation de vie sociale, s'inscrivant dans le cadre départemental du schéma directeur de l'animation de la vie sociale (signé entre la CAF de l'Ardèche, la MSA, le Conseil Départemental de l'Ardèche et la Fédération des Centres Sociaux de l'Ardèche FACS), l'association bénéficie d'un accompagnement de la CAF et de la FACS.

Considérant les objectifs généraux du nouveau projet social :

- Axe 1 : La parentalité en transversalité
 - o Développer l'aller vers en direction de toutes les familles
 - o Le loisir comme prétexte à l'échange
 - o Accompagner les parents sur des thématiques spécifiques
- Axe 2 : Renforcer les connaissances pour favoriser le pouvoir d'agir
 - o Mieux comprendre le monde qui nous entoure et développer ses compétences personnelles
 - o Sensibiliser autour des rapports de domination et savoir se défendre
- Axe 3 : Accompagner au plus proche des besoins de chacun
 - o Porter une attention particulière à l'accueil inconditionnel, renforcer notre travail de veille sociale, notamment auprès des plus fragiles
 - o Prendre en compte les individualités et spécificités de chacun
- Axe 4 : Partager et innover pour plus de solidarité
 - o Favoriser l'engagement collectif pour agir face aux préoccupations sociétales
 - o Partager des solutions
 - o Identifier, rassembler, fédérer autour de projets

Il est demandé :

- Un engagement de soutien à l'association Le Ricochet sur la période de l'agrément 2026-2029 au regard du projet social.
- Un engagement financier à hauteur de 117 191 € pour 2026 conformément à la convention d'objectifs et de moyens 2022/2026 entre le Centre Social et la Communauté de Communes et la CTG 2022/2026 entre la Communauté de Communes et la CAF.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Acter l'engagement de soutien à l'association Le Ricochet sur la période de l'agrément 2026-2029 au regard du projet social du centre socioculturel,

Approuver le montant de la subvention de fonctionnement à hauteur de 117 191 € pour l'année 2026 conformément aux conventions en vigueur.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Philippe GONTIER

Président



Jean-Marc DEYDIER BASTIDE Jean-Marc
Secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'J' and 'M' intertwined.